

# JOURNEES DE FORMATION

## Sur la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007

**30 octobre 2008**

**Comment assurer la continuité  
et la cohérence des interventions ?**

**18 décembre 2008**

**Comment garantir la place  
des familles ?**

**AU CEDIAS**

5 rue Las Cases  
75 007 Paris  
Métro Solferino



Cycle de formation réalisé par l'Institut national du Développement Social (INDS) en collaboration avec le Bulletin de la Protection de l'enfance, la fondation pour l'Enfance, le Journal de l'Action Sociale, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), l'Union Nationale des Associations de Sauvegarde des enfants, des Adolescents et des adultes, (UNASEA – CNAPE) et en partenariat avec l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (ANDASS)

30  
octobre  
2008

## Comment assurer la continuité et la cohérence des interventions ?

Animée par **Geneviève AVENARD** *Conseillère à l'ODAS* et **Sandrine DOTTORI**, *Chargée d'études protection de l'enfance à l'ODAS*

La loi du 5 mars 2007 propose un certain nombre de documents sur lesquels le Président du conseil Général doit s'appuyer pour organiser la cohérence et la continuité des interventions des professionnels en charge de la protection de l'enfance. Parmi ceux – ci, les rapports annuels produits par les services en charge de l'enfant, les documents individualisés définissant « le projet pour l'enfant »... Autant d'outils qui viennent s'ajouter à ceux préconisés par la Loi n° 2002 du 2 janvier 2002. Dans ce contexte :

- Comment distinguer ces différents documents ?
- Comment articuler les démarches de travail autour de ces écrits ?
- Comment les inscrire dans une approche globale de continuité et de cohérence ?

09 h 00 : 09 h 30

Accueil des participants

09 h 30 - 11 h 00

Mise en perspective des notions de continuité et de cohérence dans la loi : quels constats, quelles finalités, quels outils ?

*Fabienne QUIRIAU, Directrice générale adjointe de l'UNASEA, ex-conseillère technique au Cabinet de Philippe BAS, en charge de la Loi du 5 mars 2007*

11 h 00 - 12 h 30

L'évaluation continue des besoins de l'enfant : quelles méthodes, quels outils ?

*Alain GREVOT, Chef de projet protection de l'enfance, ODAS*

12 h 30 - 14 h 00

Déjeuner

14 h 00 - 15 h 30

Présentation de l'expérience du Loiret dans le cadre de son expérimentation sur les suivis de parcours d'enfants

*Pascale AUDAT, Directrice du service AEMO de Gien-Montargis, UDAF du Loiret*  
*Sandrine DOTTORI, Chargée d'études protection de l'enfance, ODAS*

15 h 30 - 17 h 00

Présentation de l'expérience de la Côte d'or à travers son référentiel de protection de l'enfance

*Monique BONA-CHOBERT, responsable de l'Agence Solidarité Famille Dijon-Fontaine d'Ouche et Chef de projet « Référentiel protection de l'enfance » au Conseil général de la Côte d'or*

18  
décembre  
2008

## Comment garantir la place des familles ?

Animée par **Geneviève AVENARD** *Conseillère à l'ODAS* et **Sandrine DOTTORI**, *Chargée d'études protection de l'enfance à l'ODAS*

Depuis quelques années, le législateur recommande que soit mieux prise en compte la parole des usagers (loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, du 11 février 2005...). La loi du 5 mars 2007 précise ces orientations pour les associer dès la phase de « diagnostic ». Dans cette perspective :

- Quels sont les enjeux relatifs à l'adhésion et au travail avec les usagers ?
- Comment évaluer et valoriser les compétences des familles ?
- Où se situent les limites propres aux collaborations professionnels - familles ?

09 h 00 : 09 h 30 Accueil des participants

09 h 30 : 11 h 00 Les mutations de la famille et leurs conséquences sur la place des usagers dans l'action sociale et médico-sociale  
*Cyprien AVENEL, sociologue, Chargé de mission CNAF*

11 h 00 : 12 h 30 Les enjeux de la place des usagers dans la protection de l'enfance  
*Fabienne QUIRIAU, Directrice générale adjointe de l'UNASEA, ex-conseillère technique au Cabinet de Philippe BAS, en charge de la Loi du 5 mars 2007*

12 h 30 : 14 h 00 Déjeuner

14 h 00 : 15 h 00 Présentation de la démarche de l'Association Recherche, Education, Territoire, Institutions et Sociabilités  
*Mohamed l'HOUSNI, Directeur de RETIS, Association Recherche, Education, Territoire, Institutions et Sociabilités, Bernex, Haute-Savoie*

15 h 00 : 16 h 00 Présentation de l'accueil des parents en difficulté en Relais parental  
*Annick LABOUREY-BENEZET, Directrice du Relais parental de Besançon*

16 h 00 : 17 h 00 Apports et limites de l'approche participative  
*Alain GREVOT, Chef de projet protection de l'enfance, ODAS*

# Bulletin d'inscription

**Journée du 30 octobre 2008**

**Journée du 18 décembre 2008** - Merci de cocher les dates correspondant à votre participation

**Tarif public : 210 euros TTC 1 journée de formation (déjeuner inclus)**

**400 euros TTC les deux journées (déjeuner inclus)**

**Collectivité / Organisme :** .....

**Nom et prénom :** .....

**Fonction :** .....

**Téléphone :** ..... **Télécopie** .....

**Adresse de confirmation :** .....

**Code postal :** ..... **Ville** .....

**Email :** .....

**Adresse de facturation :** .....

**Code postal :** ..... **Ville** .....

**Organisme formateur :** Institut national du développement social (INDS) N° Agrément formation : 11753113075

Joindre au bulletin d'inscription votre règlement à l'ordre de l'INDS ou un bon de commande pour les administrations établi à l'ordre de l'INDS

**A retourner à :**

**INDS (cycle BPE) – 13 boulevard Saint –Michel – 75 005 Paris**

**Pour informations : contacter Claire LEVY : 01 56 81 02 69**

Toute annulation doit nous être communiquée par écrit avant le 15 octobre 2008. Au-delà de cette date, les frais d'inscription sont dus en totalité.

*CNIL : conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant*